

Département de l'économie, de l'innovation et  
du sport (DEIS)  
Service de l'emploi (SDE)  
Madame Solène Loisel  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Lausanne, le 15 mars 2021

***Consultation sur l'Accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services (AMFS)***

Madame,

Nous avons bien reçu le courriel de Mme Françoise Favre du 24 février dernier et vous remercions de nous consulter à propos de l'objet cité en titre.

L'AMFS, conclu le 14 décembre 2020, règle la fourniture de services de courte durée par des personnes physiques et la reconnaissance de qualifications professionnelles de ces personnes, avec pour objectif de maintenir autant que possible l'accès des prestataires de services, malgré l'extinction de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et le Royaume-Uni. Il s'agit d'un accord provisoire applicable pendant deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les parties pouvant décider de le prolonger d'un commun accord au besoin.

L'AMFS garantit aux prestataires de services suisses l'accès aux marchés du Royaume-Uni dans de nombreux secteurs, sans examen préalable des besoins économiques et sans attestation de capacité linguistique, et ce pour une période de 12 mois sur deux années civiles. De leur côté, les prestataires britanniques continueront à bénéficier de la procédure d'annonce simplifiée telle que prévue par l'ALCP, dans la limite connue de 90 jours par année civile.

Ces conditions sont nettement plus favorables que celles prévues par les accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et permettent de maintenir, dans une large mesure, les conditions applicables jusqu'à fin 2020 sous l'égide de l'ALCP.

**Au vu de l'importance des liens économiques entre la Suisse et le Royaume-Uni, la CVCI ne peut que se réjouir qu'un tel accord provisoire ait pu être conclu et mis en œuvre rapidement, en attendant une formalisation plus durable de ces relations. Nous soutenons dès lors, sans réserve, l'accord soumis à consultation.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Mathieu Piguet  
Sous-directeur



Romaine Nidegger  
Responsable de dossiers politiques